

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1^{er} juin 2015

L'An Deux Mille Quinze le premier juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric – PLAGNARD Pierre – VERDU Jean-Michel - DUME Jean-GIRBAL Roland -BOUCHENTOUF Abderrahim - CONQUET Denis - POATY Rodrigue - AYRAL Robert - DELPERIE David - RUFFAT Jean-Noël

Mmes – BUSSETTI Claudine – LACAN Sylvie - KRAUSS Catherine - DRUON Francine - SUDRES Roselyne - FOURNIER Evelyne – VALETTE Lucie – AUSSEIL Josiane - VERNEREY Christine

Ont donné procuration : BRIEU Yolande procuration à BUSSETTI Claudine – DEBLADIS Nicolas procuration à PICARD Eric – DUARTE Noémie procuration à FOURNIER Evelyne – BEZAYRIE Mathilde procuration à LACAN Sylvie – HOIRET Isabelle procuration à DRUON Francine - PINTOR Vanessa procuration à DELPERIE David

Etait absent : MOREIRA Anthony

Secrétaire de séance : PLAGNARD Pierre

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers.

Il fait part à l'Assemblée des procurations.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 Avril 2015

Approbation du Procès-verbal à l'unanimité des membres présents.

Compte-rendu Commission 1 « Economie – Travaux » et 7 « Finances – Budget » du 20/05/2015

Aucune observation sur ce rapport.

Compte-rendu Commission 5 « Jeunesse et Sports » du 30/04/2015

Aucune observation sur ce rapport.

Communication de Monsieur le Maire

Décisions Municipales N°2014-082 à N°2015-036

Délibération N°150601-01

En vertu de la délibération en date du 7 Avril 2014, donnant délégation à Monsieur le Maire des attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions municipales N°2014-082 à N°2015-036 qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions municipales.

Attribution d'aides au titre du Fonds de Développement Economique

Délibération N°150601-02

Le maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 03/11/2014 (N°141103-13) le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'aides aux entrepreneurs au titre du Fonds de Développement Economique.

Après examen attentif des 5 demandes reçues et après avis des Commission 1 et 7,
Le Conseil Municipal décide d'attribuer les aides suivantes :

- **Société JESS'IN** représentée par Mme Jessica RODA
Avance remboursable de 5000 € sur 6 ans au titre de la création de son propre emploi.
Magasin de prêt à porter féminin au 15 rue Droite.
(1 vote contre, 4 abstentions)

 - **Béatrice CROZAT**
Avance remboursable de 5000 € sur 5 ans au titre de la création de son propre emploi :
enseigne « Tous les jours du Temps » 19 rue Droite astrologie, métrologie, bouquinerie à
thème zodiacal ...
(1 vote contre, 4 abstentions)

 - **Céline AUSSEIL**
Avance remboursable de 5000€ sur 10 ans au titre de la création de son propre emploi
activité : coiffeuse à domicile
*(1 vote contre, 3 abstentions, Mme AUSSEIL Josiane et Mr VERDU Jean-Michel ne
participent pas au vote)*

 - **Société FMC GROUP** représentée par Mr Pierre FUGIT
Pour création de sa société au sein du Pôle Economique; avance remboursable de
10000 € sur 10 ans, pour la création de son propre poste et celui de son associé
Activité : création d'un interactif social
(à l'unanimité des membres présents sous réserve du transfert du siège social à Espalion)

 - **Société STADIN** représentée par Mr Jonathan CANITROT
Pour création de sa société au sein du Pôle Economique, avance remboursable de
5000 € sur 5 ans pour la création de son propre poste.
Création d'une entreprise e-commerce spécialisée dans la vente de billetterie sportive
(à l'unanimité des membres présents sous réserve du transfert du siège social à Espalion)
- Société LE MILHANO**
Projet ouverture pizza ;
Retrait de la demande formulée par Mr Ozpinar
(à l'unanimité des membres présents)

Offres promotionnelles sur les tarifs du Village Vacances

Délibération n°150601-03

Le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs de location du Village Vacances ont été adoptés lors de la séance du 30/01/2015.

A ce jour, il est constaté que de nombreuses structures et organismes « vendeurs » de séjours de vacances mettent en place des réductions très importantes sur leurs séjours, rendant ainsi nos tarifs sur les périodes 3 et 4 peu attractives.

Afin d'assurer le meilleur remplissage possible de notre centre de vacances, le Maire propose à l'Assemblée de mettre en place une offre promotionnelle de 25% sur les tarifs 3 et 4 (allant du 04 juillet au 21 août 2015) du Village Vacances.

Approbation à la majorité (21 votes pour, 5 votes contre)

Création d'une aire de camping-cars : tarif des nuitées
Délibération n°150601-04

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des programmes votés lors du budget 2015, il a été décidé de réaliser une aire de camping-cars.

Un marché a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles 28 et suivants du Code des Marchés Publics, pour confier la réalisation de la gestion de cette aire de camping-cars.

Il est nécessaire désormais de fixer le tarif des nuitées.

Le Maire propose donc à l'Assemblée les tarifs suivants :

-Périodes de juillet et août : 10,80 € TTC / nuitée

-Autres périodes : 9,60 € TTC / nuitée.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

**Aménagement de sécurité au droit des passages piétons
dans la traverse d'Espalion**

Demande de financement au titre du FAL (Fonds d'Action Locale)

Délibération n°150601-05

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la mise aux normes des passages piétons de la traverse d'Espalion.

Ce projet inclut le premier passage piétons se trouvant en bas de la rue Saint Sauveur jusqu'au dernier passage piétons situé à l'embranchement du collège Rue du Chanoine Auzuech et celui situé devant le bâtiment des finances publiques et du Conseil Départemental sur la route d'Estaing.

Cet ensemble de passages piétons, au nombre de 16, comprend la mise aux normes suivant la réglementation en vigueur, avec notamment le respect de la vue des bordures d'une hauteur maximale de 2 cm, des pentes de raccordement et de tous les angles complémentaires (suppression des bacs à fleurs pour améliorer la visibilité, mise en place de bandes pododactiles pour faciliter la détection du passage piétons pour les personnes non voyantes et potelets pour encadrer la zone à traverser).

De plus, à cette mise aux normes, s'ajoutent la réalisation de peintures et de résines qui serviront à améliorer la vision du passage piétons par les automobilistes.

Précédemment à ce dossier FAL, une réflexion a été menée par Aveyron Ingénierie qui a fait des propositions d'aménagement. Le présent projet tient compte de ces propositions.

Les travaux sont prévus au cours de l'été 2015.

Le coût de cette opération est de 72 349,50 € H.T.

Monsieur le Maire expose que ce programme pourrait bénéficier l'aide financière du FAL à hauteur de 80% du montant hors taxes des travaux.

Le plan de financement prévisionnel pourrait donc être le suivant :

Montant des Travaux H.T.	72 349,50 €
Aide financière FAL – 80%	57 879,60 €
Part Communale	14 469,90 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet d'Aménagement de sécurité au droit des passages piétons dans la traverse d'Espalion, d'un montant de 72 349,50 € H.T.,
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus exposé,
- Sollicite l'aide financière du FAL, conformément au plan de financement.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous les documents y afférents.

Programme Voirie 2015 : Projet de création d'une voie entre le plateau de la gare et le cimetière de Perse et création réseau pluvial

- Nouveau plan de financement

Délibération n°150601-06

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 30 janvier 2015, par laquelle le Conseil municipal approuvait le projet de création d'une nouvelle voie entre le plateau de la Gare et le cimetière de Perse dans le cadre du programme voirie 2015, pour un montant de travaux de 513 695 €H.T., et sollicitait l'aide de l'Etat au titre du DETR 2015 (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux), ainsi que celle du Département.

A ce programme voirie, est associé un programme de création d'un réseau pluvial nécessaire pour remédier aux problèmes d'inondation de tout le secteur des Matelines.

Le montant total des travaux de création de voirie et d'un réseau pluvial est estimé à 798 415,00 € H.T..

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

- de la décision d'attribution d'une aide de l'Etat pour ce programme de 140 000 €, pour un montant de travaux subventionnables de 700 000 €.
- de la sollicitation auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron, d'une subvention de 100 000 € pour les travaux de création du réseau pluvial. En ce qui concerne le programme voirie, celui-ci n'intervient pas.

Le nouveau plan de financement prévisionnel peut se définir ainsi :

ESTIMATIF DES DEPENSES H.T.	798 415.00 €
ETAT - DETR 2015 (travaux subventionnables retenus : 700 000€)	140 000.00 € Acquis
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON (sur la partie réseau pluvial)	100 000.00 € Sollicitée
PART COMMUNALE	558 415.00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à la majorité (5 abstentions - 21 voix pour)

- Approuve le projet de création d'une voie entre le plateau de la gare et le cimetière de Perse et la création d'un réseau pluvial pour un montant total de 798 415,00 €,
- Approuve le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessus exposé,
- Sollicite les aides financières de l'Etat – DETR 2015, et du Département conformément au plan de financement prévisionnel,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous les documents y afférents.

Travaux d'accessibilité et de sécurité de la Mairie d'ESPALION :

Modification du plan de financement prévisionnel

Délibération n°150601-07

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 30 janvier 2015, par laquelle le Conseil municipal approuvait le projet de travaux d'accessibilité et de sécurité de la Mairie d'Espalion, pour un montant de travaux de 165 200 €H.T., et sollicitait l'aide de l'Etat au titre du DETR 2015 (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux), ainsi que celle du Département.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

- Du courrier du Préfet de l'Aveyron du 03/04/2015, l'informant de la décision d'attribution d'une aide de l'Etat pour ce programme de 46 140 €, sur la base d'un montant de travaux subventionnables de 157 900 €.
- En ce qui concerne le Département, la subvention a été sollicitée, et nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Le plan de financement prévisionnel peut donc être modifié de la façon suivante :

ESTIMATIF DES DEPENSES H.T.	165 200.00 €
DETR 2015 - 29,22 % (Travaux subventionnales : 157 900 €)	46 140.00 € <i>acté</i>
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON	31 000.00 € <i>en attente</i>
CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES	55 000.00 € <i>sollicitée</i>
PART COMMUNALE	33 060.00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le nouveau plan de financement prévisionnel pour les travaux d'accessibilité et de sécurité de la Mairie d'Espalion ci-dessus exposé, pour un montant total de travaux de 165 200 €.
- Sollicite les aides de l'Etat au titre du DETR 2015, du Conseil Départemental de l'Aveyron, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, conformément au plan de financement,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous les documents y afférents.

Adhésion à l'Association Métha Causses – Année 2015

Délibération n°150601-08

Le Maire fait part à l'Assemblée de la création de l'Association Métha Causses en novembre 2014, dont le siège est à la mairie de Bozouls.

Celle-ci a pour but de piloter et accompagner les différentes étapes de l'étude concernant un projet de création d'une unité collective de Méthanisation sur le canton de Bozouls.

Cette unité de méthanisation devra être source d'activité économique au service du territoire et pourra traiter l'ensemble des effluents organiques mobilisables sur le territoire.

Une pré-étude réalisée par le Centre de ressource de la Chambre d'Agriculture a permis de retenir 3 points importants :

- Un gisement suffisant permettant d'envisager le développement du projet
- Un terrain d'implantation identifié répondant aux principaux critères d'éligibilité
- La possibilité de l'injection de la totalité du bio-méthane produit, dans la conduite de gaz naturel gérée par GRDF.

L'étude de faisabilité du projet va être engagée.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la Commune d'ESPALION adhère à l'association Métha Causses. Le coût de cette adhésion est de 50 € pour l'année 2015.

Approbation de cette adhésion à l'unanimité des membres présents.

Permis d'Aménager n°2 du Parc d'Activités de Peyrolebade

Délibération n°150601-09

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Parc d'Activités de Najas a été approuvé par arrêté du 04/02/2004 et modifié le 01/09/2005 en devenant Parc de Peyrolebade.

L'arrêté de création date donc de plus de 10 ans, ce qui implique que le règlement du Parc d'Activités est caduc.

Il indique donc à l'Assemblée que dans le cadre de la vente de l'Ilot D décidée par délibération en date du 26/09/2014, il est nécessaire de procéder à l'élaboration d'un nouveau permis d'aménager qui sera compatible aux prescriptions de l'article 1 du Règlement de la zone 1NAXb du POS en vigueur au moment de la délivrance des permis.

Après avoir pris connaissance de la note de présentation et du plan du nouveau projet de permis d'aménager,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De procéder à l'élaboration d'un nouveau permis d'aménager, conformément au projet et à la note de présentation ci-annexés,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif au dossier de permis d'aménager n°2.

Achat de parcelles à Mr TABART Roger

Délibération n°150601-10

Le Maire informe l'Assemblée, que dans le cadre de l'aménagement du plateau de la Gare, il est nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées AO 116 et 250 de respectivement 409 et 332 m² (soit au total 741 m²). Cette acquisition complète celles déjà réalisées auprès du consort LOURENCO et de Mme CARRIE Raymonde.

Après négociation, le prix d'acquisition est fixé à 4 000 Euros net vendeur.

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (21 votes pour, 4 votes contre, 1 abstention) :

- L'acquisition des parcelles appartenant à Mr TABART Roger, cadastrées AO 116 et 250 de respectivement 409 et 332 m² (soit au total 741 m²), au prix fixé de 4 000 Euros net vendeur.
- autorise Monsieur le Maire le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire, Eric PICARD